

## **CONTRAT DE LOCATION DE MATERIELS ENTRE PARTICULIERS**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

#### **Le Propriétaire :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° pièce d'identité :

### **ET**

#### **Le Locataire :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° pièce d'identité :

#### **Référence de l'annonce de location :**

*(Le Propriétaire et le Locataire étant ci-après collectivement désignés les "Parties" ou individuellement une "Partie").*

### **IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :**

Les Parties se sont rapprochées grâce au portail internet [www.trocloc.fr](http://www.trocloc.fr), qui a vocation à être un support en ligne ayant pour objet d'assurer la mise en relation de particuliers (ci-après, le "Propriétaire") désirant mettre en location un ou plusieurs biens mobiliers autres qu'un véhicule à moteur (ci-après, le "Matériel") et une personne (physique ou morale) désireuse de louer ce Matériel, à titre occasionnel, pour son usage personnel uniquement (ci-après, le "Locataire").

Il est ici précisé que la société TROCLOC ne fournit pas de services de location. Elle n'intervient donc pas dans la relation entre le Propriétaire et le Locataire et ne peut être considérée, en aucune façon, comme étant une partie au contrat soit directement, soit indirectement, ce que les Parties acceptent et reconnaissent expressément.

Par les présentes, les Parties entendent donc définir les conditions et modalités aux termes desquels le Propriétaire donne en location, pour une durée déterminée, le Matériel lui appartenant au Locataire afin que ce dernier en fasse un usage strictement personnel (ci-après, le "Contrat").

En conséquence, les Parties souhaitent que leurs relations soient régies par les présentes dispositions à l'exclusion de tout autre accord écrit ou oral qu'elles auraient pu antérieurement conclure. Il est observé que le présent Contrat est régi par les dispositions des articles 1708 et suivants du Code civil. Pour les points qui ne seraient pas traités par le présent Contrat, les Parties sont invitées à se reporter aux conditions générales accessibles sur le portail internet [www.trocloc.fr](http://www.trocloc.fr) (ci-après, les "Conditions Générales").

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :****Article 1 - Objet**

Le Propriétaire donne en location au Locataire qui l'accepte le Matériel suivant :

Descriptions (nature, quantité) :

Autres caractéristiques (couleur, numéro de série, valeur évaluée, particularités...) :

**Article 2 - Etat du Matériel**

Le Locataire prendra le Matériel dans l'état dans lequel il se trouve au jour de sa remise par le Propriétaire. A ce titre, le Propriétaire garantit au Locataire que le Matériel loué est en parfait état de marche. Si les garanties, informations données par le Propriétaire au Locataire se révèlent ultérieurement erronées et/ou inexactes, le Propriétaire ne pourra pas se prévaloir des clauses relatives aux dommages occasionnés par le Locataire au Matériel loué sauf à démontrer que le dommage causé n'a aucun lien direct ou indirect avec les informations erronées et/ou inexactes.

Les Parties établiront conjointement, au jour de la remise du Matériel par le Propriétaire au Locataire, un état des lieux qui sera signé par chacune des Parties et annexé au présent Contrat et qui en fera partie intégrante (**Annexe 1 - Etat des Lieux**).

**Article 3 - Durée du Contrat**

Le présent Contrat est conclu pour une durée de \_\_\_\_\_ jours commençant à courir à compter de la date de signature des présentes à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ et jusqu'au \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_.

Les lieux de remise et la restitution du Matériel loués seront déterminés d'un commun accord entre le Propriétaire et le Locataire.

**Article 4 - Prix de la location**

La présente location est consentie et acceptée moyennant la somme de \_\_\_\_\_ euros Hors Taxes payable, ce jour, comptant directement au Propriétaire par le Locataire ce dont reconnaît le Propriétaire qui en consent bonne et valable quittance.

**DONT QUITTANCE**

Il est ici précisé que les éventuels frais de transport supportés par le Locataire pour venir récupérer et restituer au Propriétaire le Matériel loué ne sont pas compris dans le prix susmentionné de la location et resteront à la charge exclusive du Locataire.

En outre, le prix susmentionné de la location n'inclut pas la commission qui a été acquittée, en ligne, par le Locataire au jour de la validation de la location sur le portail internet [www.trocloc.fr](http://www.trocloc.fr).

#### **Article 5 - Dépôt de garantie**

Le locataire s'engage à verser une caution dont le montant est déterminé par la personne mettant à disposition le matériel à louer.

Une empreinte bancaire sera enregistrée par le site et sera versé à la personne mettant à disposition le matériel en cas de sinistre déclaré ou de vol sur site et après vérification.

#### **Article 6 - Cession - Sous-location**

Le Locataire ne pourra ni céder, ni sous-louer le Matériel objet des présentes.

#### **Article 7 - Usage - Destination**

Le Locataire s'engage à utiliser le Matériel loué "en bon père de famille" avec prudence, diligence et précaution.

Le Locataire s'engage à utiliser le Matériel conformément à sa destination, dans le strict respect des lois et des règlements. Pendant toute la durée de la location, le locataire s'engage à entreposer le Matériel loué dans des conditions de nature à préserver son état physique.

#### **Article 8 - Jouissance - Entretien**

Le Propriétaire garantit au Locataire la jouissance paisible du Matériel loué pendant toute la durée de la location et s'engage, à ce titre, à prévenir les troubles des tiers.

Le Propriétaire s'engage à entretenir le Matériel et effectuer les réparations utiles pendant toute la durée de la location sauf les petites réparations qui sont à la charge du Locataire.

Le Propriétaire est responsable des vices du Matériel loué.

#### **Article 9 - Responsabilité - Dommages**

Pendant la durée de la location et jusqu'à la restitution physique du Matériel au Propriétaire, le Locataire est gardien du Matériel sur lequel il exerce un contrôle effectif et exclusif ce dont ce dernier reconnaît.

A ce titre, le Locataire sera responsable des dommages que le Matériel sous sa garde pourrait lui causer ou causer à des tiers.

En outre, le Locataire sera tenu des dommages causés par son fait ou le fait de tiers au Matériel loué.

#### **Article 10 - Restitution du Matériel**

A l'issue de la durée de location, le Locataire s'engage à restituer le Matériel objet du Contrat au Propriétaire, aux lieux, dates et heures convenus en bonne condition et en bon état de fonctionnement exception faite des usures résultant d'une utilisation adéquate du Matériel.

Lors de la restitution du Matériel, les Parties procéderont conjointement à un nouvel état des lieux, en deux exemplaires originaux, qu'ils contresigneront.

A défaut de restitution du Matériel par le Locataire et pour quelque raison que ce soit (le Locataire ne se présente pas avec le Matériel le jour de la restitution ou le Locataire signale le vol du Matériel), le Propriétaire conservera l'intégralité du dépôt de garantie sur présentation du dépôt de plainte.

En cas de dommages causés au Matériel, le Propriétaire et le Locataire s'efforceront de trouver un arrangement amiable visant à dédommager toutes faibles dégradations causées audit Matériel. A défaut d'accord amiable, et conformément à l'article 10 des Conditions Générales, le Propriétaire conservera tout ou partie du dépôt de garantie :

- si le Matériel est réparable, sur présentation d'un devis de réparation dans un SAV agréé.

*Si les réparations se révèlent supérieures au montant du dépôt de garantie, le Propriétaire déclare faire son affaire personnelle du dédommagement de la différence directement auprès du Locataire.*

- si le Matériel est irréparable (ou valeur de réparation supérieure à valeur d'achat d'un bien équivalent), sur présentation du certificat du caractère irréparable du bien, établi par un SAV compétent, ainsi que de la facture d'achat initiale du bien ou autre type de preuve de la valeur du Matériel sinistré.

*Le Propriétaire déclare faire son affaire personnelle du dédommagement de la différence entre le dépôt de garantie et la valeur du bien directement auprès du Locataire.*

### **Article 11 - Déclarations**

Le Locataire déclare disposer de toutes les informations nécessaires à l'utilisation du Matériel adéquate et raisonnable.

Le Locataire déclare avoir la capacité légale et juridique à l'effet d'utiliser le Matériel ainsi que toutes autorisations, habilitations éventuelles.

### **Article 12 - Droit applicable - Juridictions compétentes**

Le présent contrat de location est soumis au droit français.

En cas de différend né de la conclusion, de l'exécution, de l'interprétation, du terme du présent Contrat, les Parties s'efforceront de régler le litige amiablement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de celui-ci par l'une des Parties à l'autre Partie. A défaut d'une résolution amiable, la Partie la plus diligente saisira les juridictions françaises compétentes.

Fait en deux (2) exemplaires originaux dont un pour chaque Partie

A  
Le

**Le Propriétaire**

**Le Locataire**

**ANNEXE 1 - ETAT DES LIEUX**

**ETAT DES LIEUX AU JOUR DE LA REMISE DU BIEN**

Date de remise : le        /        /

Rappel de la description du Matériel : (nature, quantité, couleur numéro de série, valeur évaluée, particularités...)

	<b>Neuf</b>	<b>Bon état</b>	<b>Etat d'usage</b>	<b>Mauvais usage</b>
Aspect extérieur				
Etat des composants/matières				
Fonctionnement				

Observations Générales :

**Le présent état des lieux établi conjointement entre les Parties fait partie intégrante du présent Contrat dont il ne peut être dissocié.**

Fait à .....

Le.....

En deux (2) exemplaires originaux dont un remis à chacune des Parties qui le reconnaît.

**Le Propriétaire\***

**Le Locataire\***

\* Signature précédée de la mention manuscrite "Certifié exact"

**ETAT DES LIEUX AU JOUR DE LA RESTITUTION DU BIEN**

Date de restitution : le        /        /

Rappel de la description du Matériel : (nature, quantité, couleur numéro de série, valeur évaluée, particularités...)

	<b>Neuf</b>	<b>Bon état</b>	<b>Etat d'usage</b>	<b>Mauvais usage</b>
Aspect extérieur				
Etat des composants/matières				
Fonctionnement				

Observations Générales :

**Le présent état des lieux établi conjointement entre les Parties fait partie intégrante du présent Contrat dont il ne peut être dissocié.**

Fait à .....

Le.....

En deux (2) exemplaires originaux dont un remis à chacune des Parties qui le reconnaît.

**Le Propriétaire\***

**Le Locataire\***

\* Signature précédée de la mention manuscrite "Certifié exact"